



Réponse d'une contestation d'un PV

Par **chicket**, le **24/09/2011** à **19:49**

Bonjour,

J'ai été verbalisé par un agent pour conduite d'un véhicule à moteur sans permis prorogé alors que je n'étais même pas encore dans mon véhicule. Je possédais un papier qui me permettait de rouler jusqu'à ma visite médicale que j'ai bien sûr présenté.

Ma question sera peut être bête mais bon : la betise ne tue pas come on dit donc j'ai bien évidemment contesté et je viens de recevoir la réponse qui stipule : "Après étude de votre dossier, je vous informe que je procède au classement sans suite dudit procès-verbal."

Que dois-je comprendre ?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **24/09/2011** à **22:49**

Bonjour,

Cela signifie que le dossier est sans suite, vous ne serez pas poursuivi pour conduite sans permis valable. Vous n'aurez donc pas à comparaître devant un juge, vous n'aurez pas d'amende ni de suspension de votre permis.